

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOUL - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 002-1797/10/CC**

**■ Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 - Approbation de la Convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la RTM relative au financement et à la réalisation d'opérations d'amélioration du réseau RTM**

DITRA 10/4200/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer 150 d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire communautaire.

Son programme identifiait une série d'actions destinées à la réalisation d'aménagements des stations de métro en vue d'une amélioration de la sécurité et de la sûreté, l'acquisition d'autobus à haut niveau de service et la réalisation d'études d'optimisation du réseau de la RTM.

S'agissant des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe par la RTM, la convention cadre prévoyait que soit établie une convention tripartite entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la RTM et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Aussi, une convention de partenariat pour le financement et la réalisation d'opérations d'amélioration et de mise en sécurité des stations de métro, d'acquisition d'autobus BHNS et d'études d'optimisation du réseau entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la RTM et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole avait été approuvée par délibération DTUP 004-1540/09/CC du 2 octobre 2009 fixant notamment les modalités d'intervention financières du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Depuis lors, les taux de participation financière à ces opérations ayant évolué il est nécessaire de modifier leur plan de financement afin d'intégrer ces nouveaux éléments.

Il est en conséquence proposé de retirer la délibération DTUP 004-1540/09/CC et d'approuver la convention de partenariat pour le financement et la réalisation du projet billettique entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;
- La délibération FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.
- La délibération DTUP 004-1540/09/CC du 2 octobre 2009 approuvant la convention de partenariat entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la RTM et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour le financement et la réalisation d'opérations d'amélioration du réseau RTM dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire que la RTM poursuive ses investissements relatifs à l'amélioration de métro ainsi qu'au développement d'une offre de transport attractive ;
- Que dans le cadre du plan quinquennal 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement à ce projet ;
- Qu'il est nécessaire d'annuler la délibération DTUP 004-1540/09/CC du 2 octobre 2009 en raison de la modification des conditions d'éligibilité des projets aux subventions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de faire approuver une nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est retirée la délibération DTUP 004-1540/09/CC du 2 octobre 2009.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la RTM pour le financement et la réalisation d'opérations d'amélioration et de mise en sécurité des stations de métro, l'acquisition d'autobus BHNS et d'études d'optimisation du réseau.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ou tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Article 4 :**

Les recettes seront inscrites aux budgets communautaires 2010 et suivants : Nature 1323 Fonction 815  
Sous-Politique C210

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI